

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1633

présenté par

Mme Clapot, Mme Dordain, Mme Dupont et Mme Rilhac

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l’alinéa 8, substituer aux mots :

« et sociaux »

les mots :

« , sociaux et spirituels »

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Les besoins spirituels sont à considérer pour les croyants et les non-croyants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cette période si particulière de la fin de vie, la personne peut avoir besoin d’échanger sur le sens de la vie, son bilan de vie personnel, la perspective de la mort, l’interrogation sur l’après. La définition OMS (Organisation Mondiale de la Santé) des soins palliatifs inclut ces besoins spirituels, qui sont à prendre en compte sans les laisser à l’exclusivité des religions et des clercs. Il faudra bien sûr prendre des garanties pour que les instances autorisées à se rendre au chevet des personnes ne soient pas issues de mouvements sectaires ou susceptibles d’exercer une emprise sur la personne en fin de vie.